

CHAMPIONNAT du RHONE et de la METROPOLE de LYON

2016-2017

REGLEMENT

1 – Connaître et respecter les règles officielles établies par la F I D E.

2 - Le Championnat du Rhône et de la Métropole de Lyon est un tournoi ouvert à tous les membres d'un club du C.R.M.L.E, munis d'une licence A.

Il se joue en 7 rondes.

En cas d'égalité aux points, départage au Buchholz, Cumulatif, puis Performance.

3 – Le Championnat du Rhône et de la Métropole de Lyon est homologué F F E et F I D E.

4 - Calendrier – Horaires.

Ronde 1 : 12 Novembre 2016 organisateur : LOE
Ronde 2 : 26 Novembre 2016 organisateur : Echiquier des Lions - Lyon Oullins
Ronde 3 : 10 Décembre 2016 organisateur : CORBAS
Ronde 4 : 28 Janvier 2017 organisateur : ?????
Ronde 5 : 11 Février 2017 organisateur : LOZANNE
Ronde 6 : 25 Février 2017 organisateur : Echiquier des Lions - Lyon Oullins
Ronde 7 : 4 mars 2017 organisateur : LOE

Horaire de 14h30 à 19h00

5 – Cadence Fischer : **1 h30mn + 30 sec/coup / joueur.**

6 – Le titre de Champion du Rhône et de la Métropole de Lyon est attribué au premier.

Les 3 premiers sont primés.

Prix par catégorie : première Féminine, premier Jeune et premier Vétéran.

7 – Inscription - Forfait - Report.

7.1 – Inscription

Le montant de l'inscription est de 25 € pour les Adultes et 12.50 € pour les Jeunes.

Cette somme est exigible dès l'inscription (joueur présent lors de la 1^{ère} Ronde).

7.2 – Forfait

Si un joueur ne se présente pas dans les 30 minutes qui suivent le début d'une ronde, il sera déclaré forfait et perdra la partie.

Tout joueur ayant 2 forfaits à son actif sera automatiquement exclu du tournoi.

7.3 – Report

Il est admis de reporter une partie s'il y a une entente formelle entre les deux joueurs (sauf la dernière ronde, que l'on peut à la rigueur anticiper) .

Mais de toute façon il faut prévenir l'arbitre pour accord préalable.

Le résultat d'une partie jouée en différé devra être communiqué aussitôt à l'arbitre.

Un deuxième report de partie peut être accordé ***exceptionnellement*** après demande ***justifiée*** auprès de l'arbitre. Mais, demander alors un report pour participer à une autre compétition ne serait pas accepté.

Aucun résultat ne sera pris en compte après la dernière ronde.

8 - Chaque club organisateur d'une ronde est responsable de l'organisation matérielle (jeux, tapis, pendules). L'arbitre fournit les feuilles de parties.

9 - Téléphones portables

Leur usage est interdit dans la salle de jeu, de même que la réception d'un appel sonore (cela occasionne une gêne pour les joueurs).

Un manquement à cet article entraînera la perte de la partie.

Exception : des obligations impératives d'astreinte, dont il faudra avoir préavisé l'arbitre, et à gérer de façon silencieuse.

Tout joueur, s'inscrivant à cette compétition, s'engage à respecter ce règlement.

Le 23 octobre 2016,

L'arbitre du Tournoi :

Georges Bellet

Le directeur du Championnat :

Yves Guillaume